

En quelques mois, les délégués SUD du centre d'appels de BlueLink, à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), filiale à 100 % d'Air France, ont fait l'objet de trois procédures de licenciement. Le syndicat porte plainte pour discrimination.

Chez BlueLink, pluie de sanctions contre les SUD



Frédéric Karar, Cédric Berneau et Coumba Sow, tous trois syndiqués à SUD et tous trois en butte à la volonté de leur direction « d'éradiquer » leur syndicat.

« **O**n est le caillou dans la chaussure de la direction, ils veulent nous éradiquer ! » s'émeut Frédéric Karar, délégué syndical SUD aérien chez BlueLink. Cet après-midi, il participera à un rassemblement organisé par son syndicat devant le ministère du Travail, à Paris. Objectif : dénoncer l'hécatombe qui frappe les membres de la section SUD aérien dans cette entreprise. En quelques mois, ils comptabilisent trois procédures de licenciement et une mise à pied de dix jours sans salaire.

Filiale à 100 % d'Air France, créée en 1992 pour gérer la relation client, BlueLink compte en France un seul centre d'appels, qui emploie 500 conseillers de vente à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne). C'est là qu'en 2009 une poignée de salariés monte une section SUD aérien, pour tenter d'améliorer les conditions de travail et de salaire des conseillers de vente, tous bac+2 et bilingues mais payés au Smic et soumis à une forte pression. Tracts et actions en justice à l'appui, les nouveaux délégués réclament des temps de pause pour le travail sur écran, le respect des minima

salariaux, contestent l'enregistrement des conversations téléphoniques... Une pratique syndicale qui n'est pas du goût de la direction. « Fin 2010, notre liste a obtenu 42 % des voix aux élections pour le conseil d'administration d'Air France, se souvient Frédéric Karar. C'est là surtout que nos ennuis ont commencé. » Le mois suivant, la direction engage une procédure de licenciement contre Mohamed

Souir, délégué SUD au comité d'entreprise (voir encadré).

Fin 2012, le climat se tend de nouveau à l'occasion des élections professionnelles. À la demande de l'Unsa qui soulève de nombreuses irrégularités, le scrutin est finalement annulé le 8 mars dernier par le tribunal d'instance d'Ivry, qui, au passage, reconnaît noir sur blanc la discrimination à l'encontre de SUD : « Il ressort des attestations (...) que, du-

rant la campagne électorale, M. de Laubier, directeur général, a, dans le cadre d'une réunion de présentation de la stratégie de l'entreprise, tenu des propos négatifs à l'encontre d'un syndicat identifiable comme étant SUD aérien », pointent les juges.

« C'EST UNE ATTEINTE À LA DÉMOCRATIE SOCIALE »

Dans la foulée, les sanctions pleuvent. Fin mars, Cédric Berneau, candidat sur la liste SUD ayant témoigné au tribunal, fait l'objet d'une demande de licenciement pour avoir fait pénétrer Mohamed Souir sur le parking de l'entreprise. L'inspection du travail ayant refusé le licenciement, l'affaire est entre les mains du ministère du Travail. En juin, pour un mauvais codage sur son écran, c'est Coumba Sow, également candidate SUD, qui est licenciée, sans demande d'autorisation à l'inspecteur

du travail alors qu'elle est salariée protégée. L'administration exige sa réintégration, en vain. Pendant l'été, c'est Loïc Jumet, l'un des fondateurs de la section SUD, qui est visé par une procédure de licenciement, puis Frédéric Karar qui est mis à pied dix jours, tous deux accusés de mauvais comportement lors d'une réunion avec la direction. « C'est complètement incroyable, c'est hallucinant », commente Alexandra Soumeire, l'avocate du syndicat, qui vient d'engager une citation directe au pénal contre les dirigeants de BlueLink, pour discrimination envers SUD. « Il y a clairement une volonté de la direction d'exclure un syndicat qui dérange, estime-t-elle. J'espère qu'on va les faire condamner et leur faire comprendre que leurs agissements ne sont pas anodins, que c'est une atteinte à la démocratie sociale. »

Contacté par l'Humanité, le service de communication de

BlueLink renvoie vers l'avocat de la société, M^e Aurélien Boulanger, qui comptabilise deux licenciements en quatre ans, pour « des faits absolument inadmissibles que l'on soit élu SUD aérien ou non : injures, menaces, non-respect des procédures et des règles de vie en société ». Une diabolisation contredite par Christie Jan, conseiller de vente depuis huit ans, et tout juste élu secrétaire CGT du comité d'entreprise : « La direction accuse ces collègues de propos irrespectueux, mais elle est juge et partie. Ce sont des syndicalistes irritants, dérangeants pour la direction, parce qu'ils ont souvent le nez dans le Code du travail et qu'ils sont très présents sur le terrain, alors que BlueLink voudrait que le droit s'arrête aux portes de l'entreprise. Qu'importe l'étiquette syndicale, c'est notre devoir de les défendre, de défendre la liberté syndicale. »

FANNY DOUMAYROU

MOHAMED SOUIR, ANGE DEVENU DÉMON

En décembre 2010, BlueLink engage une procédure de licenciement envers Mohamed Souir, délégué SUD au comité d'entreprise, à la suite d'une petite altercation avec sa supérieure hiérarchique. « Il revenait d'un arrêt maladie lié aux pressions qu'il subissait depuis son engagement, ils l'ont fait craquer », déplore Frédéric Karar, délégué syndical SUD. Jusque-là, Mohamed Souir était considéré comme un salarié modèle, au point d'avoir été choisi pour figurer sur une plaquette

publicitaire de BlueLink. L'inspecteur du travail refusera son licenciement, qui sera finalement validé par le ministère du Travail en juillet 2011. À l'époque, le maire communiste d'Ivry, Pierre Gosnat, a écrit au ministre Xavier Bertrand pour demander sa réintégration en soulignant le lien entre les déboires du salarié et son engagement syndical, en vain. Le recours engagé par Mohamed Souir contre la décision du ministre vient d'être rejeté par le tribunal administratif.